Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 18 (1910)

Heft: 9

Artikel: Méfaits de l'acide phénique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682734

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Méfaits de l'acide phénique

Il y a quelques années, on ne jurait, pour désinfecter les plaies, que par l'acide phénique. Les solutions phéniquées étaient partout: à la salle d'opération, dans les cabinets des médecins, dans les petites pharmacies de maison. On disait bien que l'acide phénique était un poison, qu'il pouvait être dangereux, — aussi d'autres préparations vinrent le remplacer en chirurgie comme à domicile. Le sublimé corrosif, le lysol, le lysoforme, pour ne citer que les désinfectants les plus connus et les plus en usage, furent employés de préférence à l'acide phénique.

Cependant nombreuses sont les personnes qui ont gardé leur confiance aux préparations phéniquées, aux pommades et aux solutions contenant ce désinfectant.

Nous voudrions répéter ici que *l'acide phénique est dangereux,* parce que son application sur des plaies peut provoquer de graves désordres et que les pansements faits avec ce désinfectant peuvent entraîner des nécroses, c'est-à-dire la mort des tissus mis en contact avec la préparation phéniquée.

Si nous avons pensé devoir écrire ces lignes c'est que nous avons vu tout dernièrement un de ces cas de nécrose, tels qu'il s'en présente encore assez fréquemment. Il s'agissait d'une jeune fille qui, légèrement blessée au petit doigt de la main gauche, avait cru bien faire en y appliquant deux jours de suite des compresses phéniquées.

Elle avait, disait-elle, versé quelques gouttes d'acide phénique dans un verre d'eau, et avait appliqué sur son doigt des compresses avec cette solution.

Deux jours après, au lieu des compresses, elle se pansait le doigt avec une pommade phéniquée qu'elle avait obtenue dans une pharmacie.

Le doigt devint noir, les tissus insensibles prirent un aspect momifié; elle consulta un docteur. Résultat de la consultation: il fallut enlever le doigt à la racine, afin d'éviter de plus graves désordres! La jeune fille avait la main mutilée pour toujours.

Nous insistons donc sur le danger très réel d'employer l'acide phénique qui doit être proscrit de toutes les maisons, et dont les samaritains n'ont pas à se servir. Laissons donc l'acide phénique au seul usage des médecins qui ne s'en serviront qu'à bon escient et qui, eux seuls, peuvent assumer la responsabilité des conséquences possibles de son emploi.

Dr M.

Correspondance

Samaritains et carte de légitimation

Monsieur le Rédacteur,

Vos correspondants n'ont parlé jusqu'ici que de samaritains enrôlés dans une section, ou pouvant l'être.

Or, il y a, par le monde, des samaritains isolés. Ils ne peuvent pas faire partie d'une section, parce qu'il n'y en a point dans la localité. Ils n'ont ainsi l'occasion ni de prendre part à des exercices, ni